

# Informations générales

## 1. HORAIRE DES COURS

COURS ECOLE				COURS INTERENTREPRISES ET PRATIQUES		
Début	Fin	Périodes Variante 1	Périodes Variante 2	Début	Fin	Périodes
08:15	09:00	1	1	08:15	09:10	1
09:00	09:45	2	2	09:10	10:00	2
09:45	10:05	Pause	Pause	10:00	10:20	Pause
10:05	10:50	3	3	10:20	11:05	3
10:55	11:40	4	4	11:05	11:55	4
11:45	12:30	5	Midi			Midi
12:30	12:40	Midi		6		
12:40	13:25		7	7	13:05	13:55
13:30	14:15	8	8	13:55	14:45	7
14:20	15:05	9	9	14:45	15:00	Pause
15:05	15:20	Pause	Pause	15:00	15:50	8
15:20	16:05	10	10	15:50	16:40	9
16:05	16:50					

## 2. LE BISTRO

C'est votre lieu de rencontre. Il vous accueillera dès votre arrivée, le matin. Les repas et boissons sont servis à un prix modique. Vous pouvez consulter quotidiennement les menus proposés sur notre site, dans les News.

## 3. MAITRE TITULAIRE DE CLASSE

Connaissez-vous votre titulaire de classe ? C'est auprès de lui que vous obtiendrez aide et informations pour que votre année soit une "réussite".

Mon titulaire : .....

## 4. CHEF DE CLASSE

Un-e camarade de votre classe a accepté cette charge.

Il-elle a pour tâches :  
 de créer la bonne ambiance  
 d'être le porte-parole de la classe  
 d'assurer le bon fonctionnement de la classe

Rendez-lui sa tâche plus facile par un comportement digne et correct.

## 5. COURS INTERENTREPRISES

Les apprentis concernés sont convoqués personnellement en temps utile (environ 20 jours avant l'ouverture du cours).

Le jour de **cours à l'école prime** sur le cours interentreprise (CIE). Les professions commerciales font exception à cette règle.

## 6. ADRESSES

Ecole professionnelle commerciale et artisanale Avenue de France 25 1950 Sion	
Téléphone:	027 606 43 00
<a href="mailto:secretariat@epcasion.ch">secretariat@epcasion.ch</a>	

## 7. COMMISSAIRE PROFESSIONNEL

En cas de difficultés importantes dans le cadre de l'entreprise, les apprentis peuvent s'adresser au Service cantonal de la formation professionnelle (027 606 42 52 / 606 42 50) afin d'être mis en liaison avec le commissaire professionnel concerné.

## 8. OBJETS TROUVES

Les objets trouvés dans l'école sont entreposés dans une vitrine disposée vers l'entrée principale. Ils peuvent être retirés au secrétariat.

## 9. ATTESTATION D'ETUDE

Elle vous sera délivrée par le secrétariat, sur demande, dès la 3<sup>e</sup> semaine. Pensez à en faire des copies, elle n'est distribuée qu'une seule fois par année scolaire.

La direction

Retrouvez toute l'actualité de l'école tout au long de l'année scolaire sous

[www.epcasion.ch](http://www.epcasion.ch)